



CONFÉRENCE DES
**GRANDES
ÉCOLES**

ENQUÊTES

Les Grandes écoles, actrices du programme Erasmus+

Les Grandes écoles, actrices du programme Erasmus+

Le programme Erasmus+ au cœur de la démarche internationale des Grandes écoles françaises

Note de synthèse 2026 – GT Europe de la commission Relations internationales

Autrices : **Eugenia Llamas** (EPF Engineering School), **Aurélie Quinton** (ESA - L'Ecole supérieure des agricultures), animatrices du groupe de travail (GT)

Référente CGE : **Marie Salvan**

Introduction

Le [programme Erasmus+](#) constitue l'instrument central de l'Union européenne pour le soutien à la coopération et à la mobilité dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport. Il poursuit plusieurs objectifs structurants, parmi lesquels le renforcement de la qualité des systèmes éducatifs, la promotion de l'égalité des chances et de l'inclusion, l'accompagnement de la transition numérique et écologique, ainsi que le développement de la citoyenneté européenne. Il se décline en actions spécifiques à chaque secteur : l'enseignement scolaire, l'enseignement supérieur, l'enseignement et la formation professionnels, ainsi que l'éducation des adultes. L'ensemble des actions du programme est ouvert aux 27 États membres de l'Union européenne ainsi qu'aux pays tiers associés, tandis que les pays tiers non associés ne peuvent participer qu'à certaines actions.

La participation des établissements d'enseignement supérieur au programme Erasmus+ est conditionnée à l'obtention de la charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE). Cette charte formalise l'engagement des établissements à respecter un ensemble de principes et de standards de qualité communs à l'échelle européenne, notamment en matière de transparence, de reconnaissance académique des périodes de mobilité, d'égalité de traitement des participants et de responsabilité institutionnelle. Elle constitue ainsi le socle d'un réseau européen d'établissements partenaires engagés dans une coopération durable et structurée.

Les actions Erasmus+ s'inscrivent dans une programmation pluriannuelle. Dans la perspective du futur programme 2028-2034, Erasmus+ fait l'objet de réflexions stratégiques au niveau européen portant sur son adaptation aux évolutions du

contexte européen et international, l'élargissement de l'accès aux mobilités et le renforcement de son impact au service de la cohésion et de la compétitivité de l'Union européenne. Ces réflexions soulignent la place stratégique d'Erasmus+ dans la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche et dans la réponse aux grands enjeux actuels et futurs de l'Union européenne.

En France, plus de 1 500 établissements d'enseignement supérieur ont obtenu la charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE) pour la période 2021-2027, ce qui en fait l'un des pays européens les plus représentés dans le programme Erasmus+ dans ce domaine. 75% des Grandes écoles membres de la Conférence des grandes écoles (CGE) sont détentrices de cette charte et participent activement au programme, s'inscrivant ainsi dans une dynamique européenne de mobilité et de coopération.

Contexte de l'enquête

Dans ce contexte, le groupe de travail « Europe » de la commission Relations internationales de la CGE a conduit une enquête auprès des personnels en charge d'Erasmus+ au sein de ses établissements membres en 2025. L'objectif : dresser un état des lieux de l'utilisation du programme Erasmus+ sur son volet enseignement supérieur, identifier les pratiques, les besoins et les difficultés rencontrées, et contribuer à la réflexion en cours sur la prochaine programmation 2028-2034.

Les résultats reposent sur 40 Grandes écoles, représentatives de la diversité du réseau CGE.

Principaux résultats de l'enquête

Une intégration forte d'Erasmus+ dans la stratégie des Ecoles

Pour 95% des établissements, les principes de la charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE) sont intégrés à la stratégie institutionnelle ou à celle de l'international.

Ils sont perçus comme :

- un cadre qualité structurant pour les mobilités ;
- un levier d'internationalisation des formations ;
- un levier fédérateur des parties prenantes au sein des établissements ;
- un outil de développement de coopérations académiques et scientifiques.

Certaines écoles relèvent toutefois des difficultés à intégrer pleinement la priorité « Participation à la vie démocratique, valeurs communes et engagement civique », notamment par le manque de clarté entourant la définition de cette priorité et par la complexité de mise en place au sein des établissements qui comptent des plans d'études déjà très fournis et encadrés par les standards d'accréditation.

Un usage très concentré sur la mobilité étudiante

Les établissements recourent massivement à l'action clé AC1 (Mobilité des individus à des fins d'apprentissage) et en particulier à l'AC131 (Mobilité des étudiants et personnel de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique intérieure), mobilisée par 100% des répondants. Cette action soutient à la fois les mobilités sortantes d'études et de stage des étudiants, et les mobilités d'enseignement et de formation du personnel.

Les instruments AC171 (Mobilité des étudiants et personnel de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique extérieure), AC2 (Coopération entre organisations et institutions), AC3 (Soutien à l'élaboration des politiques et à la coopération) sont utilisés beaucoup plus marginalement.

La mobilité étudiante sortante constitue l'axe central de mise en œuvre du programme :

- 84% de l'enveloppe Erasmus+ y est consacrée par les établissements répondants ;
- Les mobilités d'études constituent l'usage principal (72% des établissements répondants) ; devant les mobilités de stage (36% des établissements répondants) ;
- La mobilité des apprentis dans le cadre du programme Erasmus+ reste limitée (7%), en raison de difficultés de mise en œuvre, notamment liées à des différences réglementaires entre les pays membres.

Une faible utilisation des mobilités de personnels

Les mobilités enseignantes et administratives, entrantes comme sortantes, restent peu mobilisées :

- Entre 29% et 54% des établissements n'utilisent pas les mobilités de personnels en AC131 ;
- En AC171, les non-recours dépassent 80%.

Le degré d'utilisation du dispositif demeure faible (entre 3 et 5 mobilités en moyenne selon les catégories), suggérant un potentiel important encore peu exploité. Ceci peut s'expliquer par la nature de cette action : le montage de projet correspondant s'inscrit davantage dans une stratégie d'établissement, nécessitant un investissement en temps conséquent, de la part des équipes administratives comme des enseignants.

Mobilités courtes : un développement encore limité mais en croissance

Les mobilités courtes (de 5 à 30 jours) représentent 7% des mobilités, et seuls 42% des établissements y recourent.

Elles sont identifiées comme un levier d'innovation pédagogique et d'ouverture malgré des réserves liées à l'empreinte carbone, et la nécessité d'un encadrement renforcé.

Mobilités vers les pays tiers non associés au programme Erasmus+ : une pratique contrainte

Bien que l'UE permette de consacrer jusqu'à 20% de l'enveloppe à la mobilité vers les pays tiers, 53% des établissements y consacrent moins de 5%.

Les causes principales sont :

- des contraintes financières (enveloppe insuffisante, coûts élevés) ;
- des priorités stratégiques centrées sur la mobilité intra-européenne ;
- des obstacles administratifs et partenariaux (accords non finalisés, charge de travail).

Cette faible mobilisation limite le potentiel stratégique des coopérations hors UE.

Inclusion : une appropriation très large

Le complément pour les participants ayant moins d'opportunités (complément financier forfaitaire « inclusion » pour les personnes ayant moins d'opportunités en raison de leur âge, de leur milieu culturel, social et économique, de leur handicap, de leur origine ou encore de leur lieu de vie) est utilisé par 92% des répondants et représente 7% de l'enveloppe allouée par établissement.

Ce dispositif est pleinement intégré aux politiques d'accompagnement social des établissements, ce qui ouvre, pour les étudiants inscrits dans les établissements détenteurs de la charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE), la possibilité d'une expérience de mobilité internationale dans de bonnes conditions, tenant compte de leurs besoins spécifiques.

Digitalisation du programme Erasmus+ : un chantier complexe

L'objectif affiché de la digitalisation du programme Erasmus+ est de rendre le programme plus simple, plus accessible et plus efficace, tout en améliorant l'expérience des bénéficiaires. Elle repose notamment sur la dématérialisation des procédures et le recours à des outils numériques dédiés à la bonne gestion du programme.

Dans ce contexte, Erasmus Without Paper constitue un réseau d'interconnexion des systèmes d'information des établissements d'enseignement supérieur européens, piloté par la Commission européenne, permettant un échange sécurisé et standardisé des données liées au programme Erasmus+. Il s'appuie sur des outils complémentaires tels que l'OLA (Online Learning Agreement), qui formalise les enseignements suivis par le participant durant la mobilité, l'IIA (Inter-Institutional Agreement), dédié à la signature des accords interinstitutionnels, ainsi que la carte étudiante européenne.

L'enquête met en évidence plusieurs difficultés majeures :

- Interopérabilité limitée entre les outils européens Erasmus+ (OLA, IIA, carte étudiante européenne, Beneficiary Module), les systèmes d'information internes et les fournisseurs logiciels ;
- Manque de ressources humaines dédiées et formées au sein des établissements d'enseignement supérieur ;

- Coordination interne encore fragile, au sein des établissements d'enseignement supérieur, entre services informatiques, des relations internationales et services connexes ;
- Faible maturité ou non-raccordement de certains partenaires européens à Erasmus Without Paper (EWP) ;
- Coûts et complexité de la solution numérique nationale préconisée (RENATER).

Ces limites freinent la mise en œuvre opérationnelle de la digitalisation d'Erasmus+ et l'utilisation des outils associés.

Un accompagnement de qualité par l'Agence Erasmus+ France

Les répondants saluent l'engagement et la disponibilité accrus de l'Agence Erasmus+ France (en charge, à l'échelle nationale, de la promotion du programme, de la gestion des actions décentralisées et de l'accompagnement des bénéficiaires et porteurs de projets). Ils soulignent notamment la mise à disposition de ressources numériques et la mise en place de webinaires, instructifs et abordant une diversité de thématiques. Les Ecoles formulent néanmoins plusieurs attentes :

- une visibilité accrue sur les perspectives, négociations et positions françaises conduisant à l'évolution du programme (nationales et européennes) ;
- une communication plus structurée sur les actualités règlementaires et sur les évolutions du cadre du programme ;
- des formations renforcées, plus régulières et plus ciblées ;
- une transparence sur les financements et les règles d'attribution ;
- une souplesse accrue pour tenir compte de la diversité des établissements.

Conclusion

L'enquête montre que les Grandes écoles mobilisent le programme Erasmus+ principalement comme un outil stratégique de mobilité étudiante, essentiel dans des cursus où la mobilité internationale est souvent obligatoire.

Le programme soutient aussi, dans une moindre mesure, les mobilités de personnels et les coopérations internationales, mais ces usages restent à développer.

La digitalisation du programme Erasmus+, via EWP, constitue un axe crucial mais encore fragile, nécessitant un accompagnement renforcé, une meilleure communication et une simplification des processus et des procédures.

Enfin, l'accompagnement de l'Agence Erasmus+ France est très apprécié et attendu. La transition vers la prochaine programmation 2028–2034 devra tenir compte des besoins d'harmonisation des processus et des outils, de clarté stratégique et d'adaptation aux réalités des établissements dans leur diversité.

7 recommandations

Recommandation 1 — Renforcer la lisibilité stratégique du programme

Améliorer la clarté des orientations françaises et européennes (évolutions, priorités, temporalités), portées par l'Agence Erasmus+ France et les différents ministères impliqués, pour permettre aux établissements d'anticiper et de planifier leurs actions.

Recommandation 2 — Structurer un accompagnement différencié selon les types d'établissements

Développer des dispositifs de mentoring, de parrainage et des parcours de formation adaptés (débutant, intermédiaire, expert) pour les établissements d'enseignement supérieur, tenant compte des ressources et des contraintes propres à chaque Ecole, avec la logique de décliner la démarche d'inclusivité véhiculée par le programme également au bénéfice des établissements.

Recommandation 3 — Simplifier et harmoniser les procédures administratives

Simplifier les procédures dématérialisées de signature des accords institutionnels et des documents cadres de la mobilité, clarifier les terminologies et les règles financières et alléger le format et le contenu des rapports finaux afin de garantir une mise en œuvre plus fluide des actions Erasmus+.

Recommandation 4 — Accélérer et accompagner la consolidation technique d'EW P

Renforcer l'interopérabilité des outils, stabiliser l'écosystème technique (OLA, IIA, carte étudiante européenne, Beneficiary Module), et proposer des solutions alternatives à RENATER pour les établissements privés et/ou les petites structures, dans une optique de gestion dématérialisée, du programme et des projets, plus moderne, plus inclusive et plus durable

Recommandation 5 — Favoriser le développement des mobilités de personnels et des mobilités courtes et hybrides

Encore sous-exploitées, ces mobilités sont essentielles dans les logiques de coopération et d'internationalisation inclusive, dans le respect d'une démarche de mobilité responsable (développement durable) et de renforcement des liens transfrontaliers : proposer des incitations financières spécifiques, clarifier les modalités pour ces dispositifs, accompagner les porteurs de projet et simplifier les procédures pour encourager l'essor de ces mobilités.

Recommandation 6 — Mieux valoriser et soutenir la mobilité vers les pays tiers non associés au programme Erasmus+

Accompagner les établissements dans la structuration de partenariats fiables hors UE, en lien avec la stratégie et les priorités nationales et européennes, et renforcer les moyens dédiés afin d'exploiter pleinement le potentiel stratégique de ces coopérations.

Recommandation 7 — Accroître la transparence et la prévisibilité des financements

Communiquer en amont les règles d'attribution des financements et les budgets, détailler les évaluations des rapports finaux, adapter les critères d'allocation aux caractéristiques des établissements (taille, flux, calendrier), et définir la programmation des projets et leurs échéances en tenant compte du calendrier académique.

À PROPOS DE LA CGE

Créée en 1973, la Conférence des grandes écoles, association loi de 1901, rassemble 246 Ecoles de niveau master et au-delà, ainsi qu'une cinquantaine d'entreprises et organismes membres. Parmi les écoles qui la constituent, 65% sont des établissements publics, le reste, dans une très grande majorité, sont d'intérêt général. Au-delà de ses missions de représentation d'intérêts auprès des décideurs publics et d'accréditation, habilitation et labellisation des formations délivrées par ses membres, la CGE a une mission de réflexion à travers ses 11 commissions et une trentaine de groupes de travail. À ce titre, elle joue un rôle clé dans le développement et le rayonnement de l'enseignement supérieur et de la recherche en France et à l'international. www.cge.asso.fr